Novembre 2026

SANCTUS MAIXENTUS

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro spécial

Edito

Numéro spécial du petit journal consacré à la commune de Saivres.

Les deux articles sont le fruit du travail d'Aude Baranger, guide-conférencière et animatrice culturelle au Musée du Poitou Protestant. Ils sont issus de sa visite guidée donnée le 18 octobre dernier dans la cadre de la *Balade des logis*.

Nous la remercions de confier à ce dernier petit journal, le compte-rendu de ses recherches. Tous nos remerciements également à Jocelyne Cathelineau pour son indéfectible disponibilité, notamment pour la relecture.

Benoit et Christelle Sancé



Balade des logis à Saivres organisée par le Musée du Poitou Protestant – Photo Cécile Touzot

SOMMAIRE

Saivres, une terre protestante, par Aude Baranger

L'Herbaudière à Saivres, un logis au cœur de l'histoire protestante du Poitou, par Aude Baranger

Sanctus Maixentus
Histoire et patrimoine

Conférences

Dimanche 8 novembre

"La Cimade : Histoire et missions actuelles" par Anne-Sophie Astrup, élue au Conseil Nationale de la Cimade
À 15h - Centre Jean Rivierre - La Couarde -
Tarif libre.



Dimanche 22 novembre

"Diaspora protestante à l'âge des révolutions " par Anne Jollet, Professeure émérite d'histoire moderne – Membre du laboratoire Criham - Université de Poitiers.
À 15h - Centre Jean Rivierre - La Couarde -
Tarif libre.

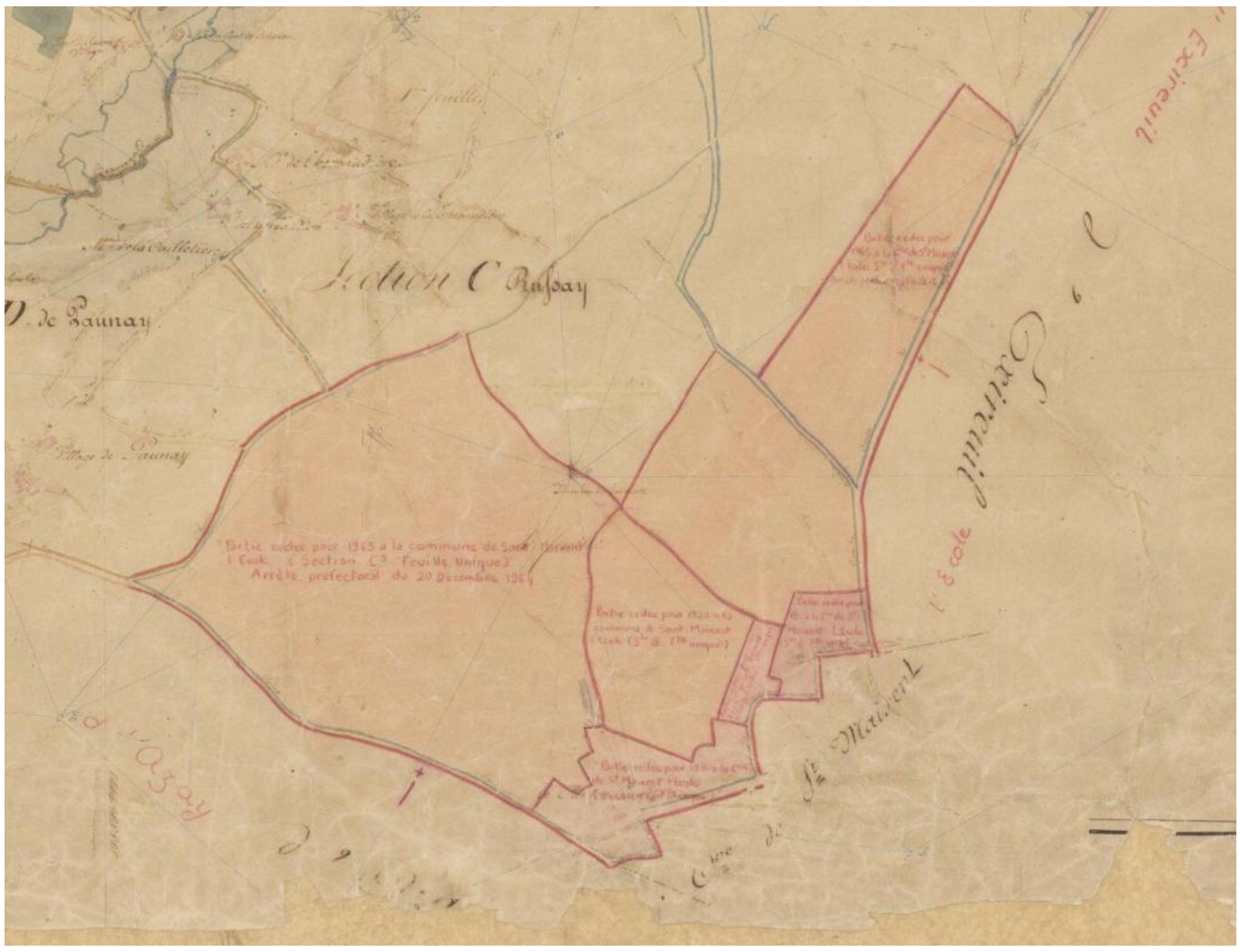
Musée du Poitou Protestant
Histoire & Culture Huguenote

Saivres, une terre protestante

Saivres et Saint-Maixent, une histoire intimement liée[1]

L'histoire de Saivres est étroitement liée à celle de Saint-Maixent-l'École, notamment en raison de la proximité des deux agglomérations. Jusqu'à une époque relativement récente, le territoire de Saivres s'étendait jusqu'aux murs mêmes de Saint-Maixent, en englobant notamment l'ancienne route nationale 11 donc l'actuelle D 911, depuis la Porte Châlon jusqu'au lieu-dit du Panier Fleuri.

Au cours du XXe siècle, la commune a toutefois dû céder à deux reprises une partie de son territoire à sa voisine.
En 1929, Saivres fut invitée à céder les terrains avoisinant la caserne Coiffé, soit une superficie de 19,50 hectares.
Puis, en 1964, la ville de Saint-Maixent demanda une nouvelle extension. Cette demande fut acceptée par toutes les communes voisines, à l'exception de Nanteuil. Saivres vendit alors une portion de son territoire à Saint-Maixent pour la somme de 117 580 francs, payable sur dix ans. Aujourd'hui la superficie de la commune n'atteint plus que 21,33 km², contre environ 23,26 km² avant 1900.

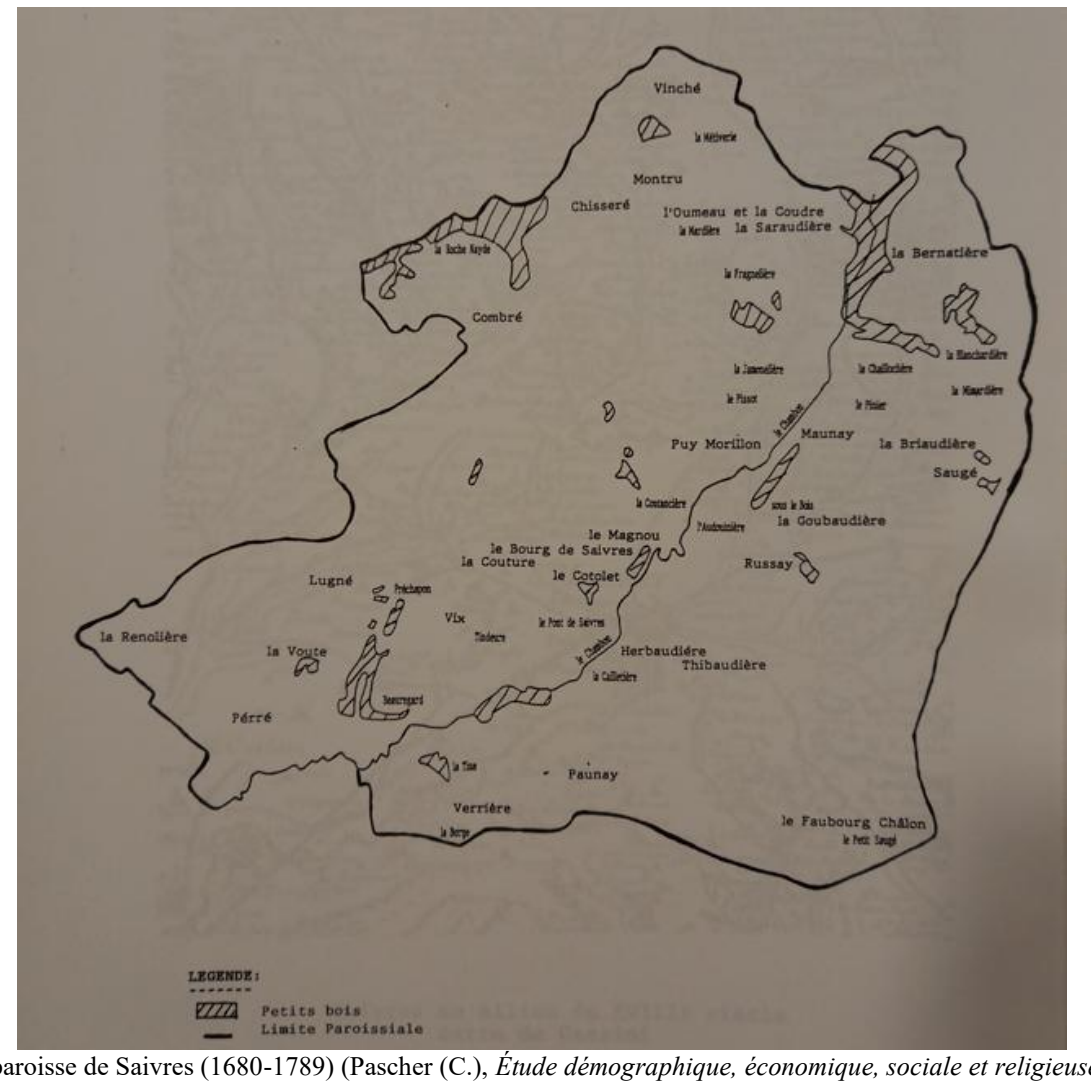


Ad 79 3 P 306 1/6 – Section C 2

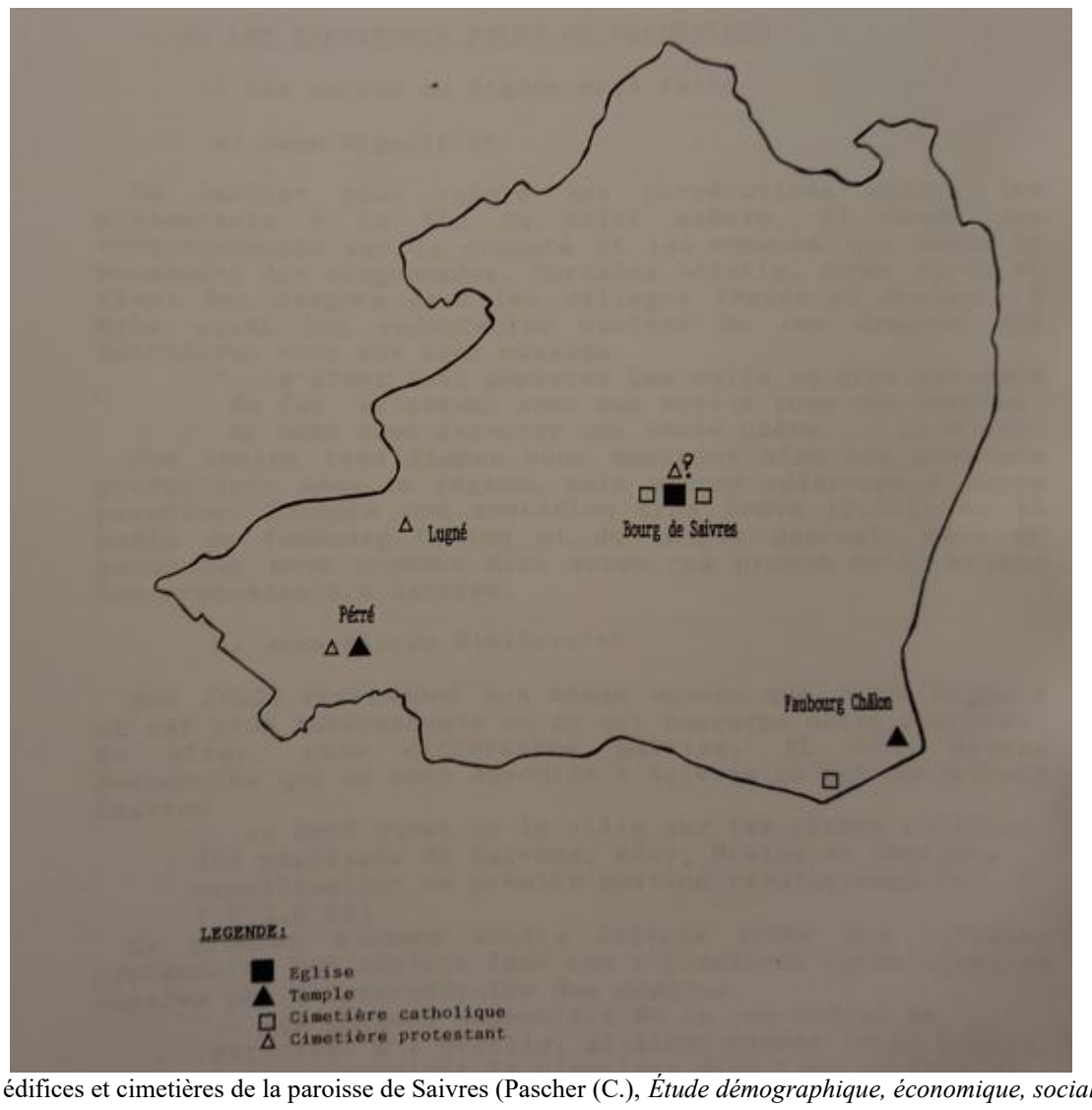


Ad 79 3 P 306/1 – Tableau d'assemblage

[1] Pascher 1996.



La paroisse de Saivres (1680-1789) (Pascher (C.), *Étude démographique, économique, sociale et religieuse...)*



Emplacement des édifices et cimetières de la paroisse de Saivres (Pascher (C.), *Étude démographique, économique, sociale et religieuse...)*

À partir du XVI[e] siècle, le protestantisme s'est profondément implanté dans la région de Saint-Maixent et notamment dans la campagne. Plusieurs hameaux, parmi lesquels Lugné, Vix et l'Herbaudière sont devenus des lieux où des familles protestantes pouvaient trouver refuge. La présence protestante était suffisamment importante pour que, lorsque le prêche protestant de Saint-Maixent fut chassé de la ville, il trouve refuge dans la paroisse de Saivres.

Sous l'Ancien Régime, la paroisse dépendait de l'archiprêtré, de la châtellenie, du ressort et de l'élection de Saint-Maixent. La cure, annexée à l'archiprêtré de Saint-Maixent, était à la nomination de l'évêque et valait sept cents livres. En 1698, elle était tenue par le sieur Boucher, terrible dénonciateur de protestants.

En 1698, dans son inventaire des 66 paroisses de l'élection, réalisé pour l'intendant royal des finances, Samuel-Charles Lévesque décrit ainsi la paroisse :
« La paroisse de Saivre est une des plus grandes de l'élection de Saint-Maixent. Elle a pour patron saint Pierre et contient 34 hameaux ou villages ». Pour cette période l'historien André Benoist évalue la population de Saivres en 1697 à 1 350 âmes et en 1790 à 1 383 âmes. En 1880, le maire précise *« Saivres offre une population de 1642 habitants dont 600 environs appartenant au culte protestant ».*

Le bastion protestant et les persécutions religieuses[2]

Au cœur de cette identité locale se trouve la Réforme protestante. La région a été profondément marquée par la foi réformée, comme le consigne avec inquiétude l'Intendant Samuel-Charles Lévesque en 1698 dans son rapport officiel sur l'Élection de Saint-Maixent :
« La majeure partie des paroisses ont été infectées de l'hérésie de Calvin, et presque tous les nouveaux convertis en retiennent la doctrine. On en compte 17 593, dont il n'y en a que 3 411 qui font leur devoir [catholique]. Il est à espérer que le temps et l'instruction qu'on fait aux jeunes gens abolira cette secte, surtout quand ils n'auront plus l'espérance de la liberté de conscience dont ils se flattent avec l'exercice de leur prétendue religion, par la suite de la guerre. 286 huguenots sont sortis du royaume depuis 1681. »

Malgré les persécutions, les dragons du roi et la clandestinité de la période du Désert, Saivres est restée une terre de résistance et de fidélité protestante, portée par ses familles de paysans, d'artisans et ses gentilshommes locaux.

Un témoignage de 1740, rédigé par Antoine Garran, receveur des tailles de l'élection de Saint-Maixent, rappelle d'ailleurs que la campagne de Saivres était alors « très remplie » de personnes appartenant à cette confession.

Il s'étonne ainsi : *« ce qu'il y a de surprenant c'est que l'année 1700 ait plus d'habitans que l'année 1684, car, à penser humainement, il est certain que la supression de la religion P.R. (Prétendue Réformée) auroit deu faire une grande brêche en 1700 à la quantité d'habitans dans ladite paroisse, où il y avoit un prêche qui s'y éstoit réfugié lorsqu'il fut chassé de la ville de St.Maixent, refuge que ceux de cette croyance avoient choisy parce que la campagne de cette paroisse en estoit très remplie et sur quoy je ne feray aucune observation. Je remarqueray seulement que si les baptêmes, mariages et morts paroissent moins nombreux en 1684, les actes de ces évenements ne se passoient pas tous dans l'église catholique, et que les supots du prêche gardoient un registre à cet égard de ceux de leur religion de diverses paroisses, mais ce registre est si mal tenu que l'on a pu y distinguer ceux de ladite paroisse de Sayvre. » Saivres en 1740*[3].

Autrement dit, le protestantisme n'était pas ici une présence marginale : il faisait partie de la vie quotidienne d'une partie importante de la population.

Les registres protestants : une vie religieuse qui continue dans la clandestinité[4]

Un autre élément important apparaît dans le témoignage de 1740.
Antoine Garran explique que les actes de baptêmes, de mariages et de décès des protestants n'étaient pas toujours inscrits dans les registres catholiques. Les protestants conservaient leurs propres registres.
Cela signifie que, même lorsque le protestantisme était officiellement interdit, une véritable vie communautaire continuait d'exister. On se mariait. On faisait baptiser les enfants. On enterrait les morts. On continuait donc à faire vivre une identité religieuse, parfois loin des institutions officielles.

Les temples protestants de Saivres[5]

Plusieurs temples ont été construits mais vite détruits par les différents conflits qui opposèrent catholiques et protestants.

L'un se trouvait à Perré. Il aurait été construit au XVI^{e} siècle. Selon une source orale, il existe « un bâtiment qui serait l'emplacement d'un ancien temple ». Nous n'avons pas d'écrit pouvant confirmer ces propos.

L'autre se trouvait au faubourg Châlon. Plusieurs sources le confirment. Sa localisation actuelle se trouve sur la commune de Saint-Maixent-l'École.

Une population prise dans les guerres de Religion[6]

La population de Saivres ne reste pas à l'écart des conflits qui secouent le royaume.
En 1577, les habitants sont contraints de verser 450 livres pour financer les poudres, les boulets et autres munitions destinées aux gens de guerre.
Ils protestent alors, rappelant qu'ils ont déjà beaucoup souffert du passage et du séjour des soldats. Quelques années plus tard, en 1590, la paroisse de Saivres doit participer au renforcement des fortifications de Saint-Maixent. Les habitants des différents hameaux se voient imposer le terrassement de vingt-cinq brasses de fossés. (40/50m environ)

Ces épisodes montrent que les guerres de Religion ne se déroulaient pas seulement sur les champs de bataille.
Elles pesaient directement sur la vie des habitants : par les impôts, les réquisitions, le passage des soldats et les travaux imposés.

C'est à Lugné que vivaient Pierre et son fils Daniel Redien, simples fermiers protestants.

Leur histoire nous rappelle que la résistance pendant les guerres de Religion n'était pas seulement l'affaire des nobles, des chefs militaires ou des grandes familles. Elle concernait aussi les habitants ordinaires.

En 1592, ils furent capturés dans le contexte des affrontements religieux.

Mais leur histoire prend alors une tournure étonnante : les habitants du village se mobilisèrent pour obtenir leur libération. Comme le relève Jean Rivierre dans les archives :
« 1592 à Saivres 79400
Pris dans une razzia de la ligue.
Condamné à 115 livres de rançon pour avoir sa liberté.
Les habitants se partage la somme par solidarité. »
Puis sur les « Méfaits en 1598 à Azay: pour 348 écus impayés, bœufs et bétails emmenés par gens de guerre à Poitiers, avec menaces sur les habitants, qui pourraient périr en raison comme maints autres. »[7]

La pression contre les protestants[8]

Après les conflits armés vient une autre forme de combat, celui qui vise à faire disparaître la pratique protestante.

À Saivres, l'un des adversaires les plus virulents des protestants fut François Boucher, curé de Saivres et archiprêtre de Saint-Maixent.

À partir des années 1680, les persécutions s'intensifient avec les dragonnades et les mesures destinées à contraindre les protestants à se convertir au catholicisme.
Les protestants sont alors placés sous une surveillance étroite.

Pour la période concernant l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, il a été relevé 128 actes d'abjurations pour le territoire de Saivres[9].
Les mariages, les baptêmes et les assemblées deviennent particulièrement surveillés.

Les archives de la fin du XVII^{e} siècle nous donnent des exemples très concrets de cette pression. En 1698, plusieurs habitants de Saivres et des paroisses voisines sont dénoncés parce qu'ils vivent ensemble sans avoir fait reconnaître leur mariage par l'Église catholique.
Certains couples sont arrêtés, emprisonnés et contraints de faire réhabiliter leur mariage. Puisque les mariages protestants ne peuvent plus être célébrés officiellement, certains couples sont contraints de se marier clandestinement, parfois dans des lieux insolites.

[2] Pascher 1996. Rivierre 1993.
[3] Antoine Garran, sieur de la Rebillardière, receveur des tailles de l'élection de Saint-Maixent de 1727 à 1745, nous présente, quarante-deux années après Samuel Levesque, dans son mémoire sur l'élection de Saint-Maixent et dans les détails ce qui concerne les paroisses de Saivres et de Sainte-Eanne.
[4] Pascher 1996. Rivierre 1993.
[5] Pascher 1996.
[6] Rivierre 1993.
[7] Rivierre 1993.
[8] Rivierre 1993.
[9] Pascher 1996.

Un cas particulièrement révélateur concerne Jacques Charron et Jacquette Brangier, de Paunay, qui auraient été « mariés au pied d'un buisson ». L'archiprêtre précise à leur sujet « qu'ils sont ensemble depuis 18 mois et qu'ils vivent scandaleusement et ont un enfant qu'ils ont fait baptiser à l'église mais qu'ils n'ont jamais fait leur devoir et n'entre point dans l'église ». Prise de corps est décrétée, mais ils ont dû se cacher ou fuir quelque temps car c'est un des rares couples où n'apparaissent ni l'emprisonnement ni la réhabilitation du mariage, puisqu'ils sont à nouveau dénoncés par l'archiprêtre à l'intendant (4e dénonciation) le 21 aout 1702.

Les archives mentionnent également Jacob Harcourt et Françoise Chantecaille, de Lugné. Lors de l'information secrète du 4 juillet 1699, l'archiprêtre Boucher les dénonce pour habiter ensemble depuis 4 à 5 mois et d'avoir été mariés au Désert par un nommé Caillon. Prise de corps est décrétée contre eux et ils doivent consentir à réhabiliter leur mariage. Ceci fut fait le 2 septembre 1699. Ne faisant par suite pas plus leur devoir catholique, Françoise Chantecaille est arrêtée et emprisonnée à Saint-Maixent. Lors de son interrogatoire le 26 mai 1700, elle se défend en affirmant qu'elle est bel et bien convertie au catholicisme. Cependant, lorsqu'on lui demande si elle souhaite vivre et mourir dans la religion catholique, elle esquive la question en donnant une réponse équivoque : « qu'ayant bien commencé, elle entend bien continuer ». Un magnifique sous-entendu puisqu'elle ne précise jamais explicitement quelle religion elle entend professer.

L'un des épisodes les plus tragiques concerne Pierre Martin, âgé de seulement 26 ans. En novembre 1697, il est arrêté et accusé d'avoir participé à des assemblées protestantes qui se tenaient à Aiript. Il est condamné à mort par l'intendant du Présidial de Poitiers Maupéou et exécuté « pour l'exemple » à Saint-Maixent le 18 novembre 1697.
Participer à une assemblée protestante clandestine pouvait alors conduire à la prison, aux galères, et même à la mort.

Les femmes aussi résistent[10]

La résistance n'est pas l'apanage des hommes.

L'histoire de Jeanne Branger, du village de Paunay, en est un exemple particulièrement poignant. Elle avait abjuré le calvinisme sous la contrainte, comme beaucoup d'autres protestants. Mais cette conversion officielle ne signifiait pas nécessairement une conversion intérieure. Jeanne Branger continua à refuser de fréquenter l'église. En 1700, alors qu'elle était mourante, François Boucher, curé de Saivres, vint lui apporter les derniers sacrements accompagné du sacristain François Maupin. Jeanne refusa leur aide. Elle aurait déclaré que cette religion n'était pas la sienne.
Elle mourut quelques heures plus tard et fut enterrée dans son propre jardin.
Cette histoire illustre une réalité importante : abjurer ne signifiait pas forcément renoncer à sa foi.

Saivres après la Révocation : une communauté toujours très présente[11]

Les archives permettent de mesurer l'importance de cette population protestante.
En 1702, François Boucher dresse un état des « nouveaux convertis » de la paroisse de Saivres.
Entre le 21 et 24 aout 1702 (en 3 jours !), il dénoncera, un chiffre particulièrement frappant : 369 personnes, pour « ne faire aucun exercice de la religion catholique. »
Ce chiffre montre l'ampleur de la difficulté à faire disparaître les pratiques protestantes.
Certains habitants avaient quitté Saivres pour échapper aux persécutions, notamment en direction d'Azay ou d'Augé. D'autres avaient abjuré officiellement. D'autres encore continuaient à pratiquer leur foi clandestinement.
La répression pouvait également toucher leur vie économique. Certains protestants réfractaires étaient chargés de collecter la taille. S'ils ne parvenaient pas à réunir les sommes demandées, ils risquaient eux-mêmes la prison ou étaient poussés à l'abjuration.

Aujourd'hui, il peut être difficile d'imaginer que Saivres a été une terre protestante importante dont certains ont payé cette fidélité de leur liberté, de leurs biens, voire de leur vie. C'est alors qu'on comprend que des actes qui nous paraissent aujourd'hui ordinaires, se marier, baptiser son enfant, assister à un culte, pouvaient alors devenir des actes de résistance.



Ad 79 fonds privé – L'église de Saivres (années 1950)

[10] Rivierre 1993.
[11] Pascher 1996.

L'Herbaudière à Saivres,

un logis au cœur de l'histoire protestante du Poitou



Château de l'Herbaudière depuis la cour intérieure – service de l'inventaire du patrimoine Nouvelle-Aquitaine IVR54 – 2000.

Si les murs de L'Herbaudière pouvaient parler, ils nous raconteraient les guerres, les changements de propriétaires et les bouleversements de l'Histoire et ils nous parleraient surtout de ceux qui ont choisi de rester fidèles à leur foi.

L'Herbaudière est un lieu qui a traversé près de sept siècles d'histoire.

La seigneurie est mentionnée dès 1344. Un document évoque alors une certaine *Johanna Tamoigne de Lairebaudière*, dans la paroisse de Saivres.

L'origine exacte du nom et du fief reste incertaine. Selon l'historien Octave Hipault[12], une piste serait que le seigneur de L'Herbaudière était vassal du château de Sainte-Néomaye, et que de ce fait le fief de L'Herbaudière proviendrait d'un démembrement partiel de Sainte-Néomaye qui aurait peut-être été créé au profit d'un nommé Herband qui lui aurait donné son nom… Il faut toutefois rester prudent avec cette explication, qui n'est pas démontrée par les archives. Hipault s'appuie notamment sur une manière assez courante aux XIX^{e} et XX^{e} siècles d'expliquer les noms de fiefs à partir du nom d'un ancien propriétaire ou seigneur.

Il faut aussi préciser par rapport à ce que Hipault avance, que L'Herbaudière était en réalité un arrière-fief de la seigneurie de Sainte-Néomaye**.** Cette dernière dépendait elle-même de la châtellenie laïque de Saint-Maixent.

Un aveu du 27 juillet 1427**[13]** permet de l'illustrer précisément : Pierre Chauveau rend hommage au seigneur de Sainte-Néomaye pour plusieurs biens, dont son « hostel et autres choses de Lerbaudière en la paroisse de Saevre ». Cet acte est intéressant car il montre concrètement que, au début du XV^{e} siècle, les terres de L'Herbaudière relevaient bien de la seigneurie de Sainte-Néomaye. Pierre Chauveau devait, comme les autres détenteurs de fiefs, reconnaître les droits de son seigneur et s'acquitter des obligations féodales qui y étaient attachées.

Plus tard dans les textes de la fin du XV^{e} siècle, nous retrouvons notamment Marguerite Desfrancs, veuve de Pierre Chauveau, qualifiée de dame de Lerbaudère et en 1493, Jean de Neuport est aussi qualifié de « seigneur de Lerbaudère »[14]. C'est cette famille qui jouera un rôle essentiel dans l'histoire protestante liée à l'Herbaudière pendant près de deux siècles : les Neuport.

<u>Architecture - 1599 : Philippe de Neuport fait reconstruire le logis</u>

C'est le dernier seigneur de L'Herbaudière portant le nom de Neuport : Philippe de Neuport qui fera édifier l'essentiel du château à partir de 1599. Comme beaucoup de nobles de son époque, il entreprend une véritable reconstruction de sa demeure.

Il fait donc démolir l'ancien logis seigneurial et construire une nouvelle gentilhommière plus moderne, adaptée au goût de la fin de la Renaissance. C'est dans ce cadre que les armoiries des Neuport vont orner plusieurs endroits de ce logis. Octave Hipault les note sur « la grande cheminée de la salle principale du château, avec la date 1599 »[15].

Les armoiries : « *burelé d'or et d'azur* »



Médiathèque de Niort Fond Bouneault : 1120 – L'Herbaudière, château, deux blasons sculptés sur le linteau d'une porte et sur une cheminée/ 2436 – L'Herbaudière, château, deux cartouches avec date, sur une cheminée, XVI^{e} s.

[12] Octave-Auguste Hipault (1902–1974) : aussi connu sous le nom de Hipault-Deruffigné, était un notaire, un érudit local et un historien du Moyen-Poitou, président de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. S'il a surtout centré ses recherches sur Saint-Maixent-l'École, Melle et le mellois, il a aussi documenté le patrimoine des environs de Parthenay.

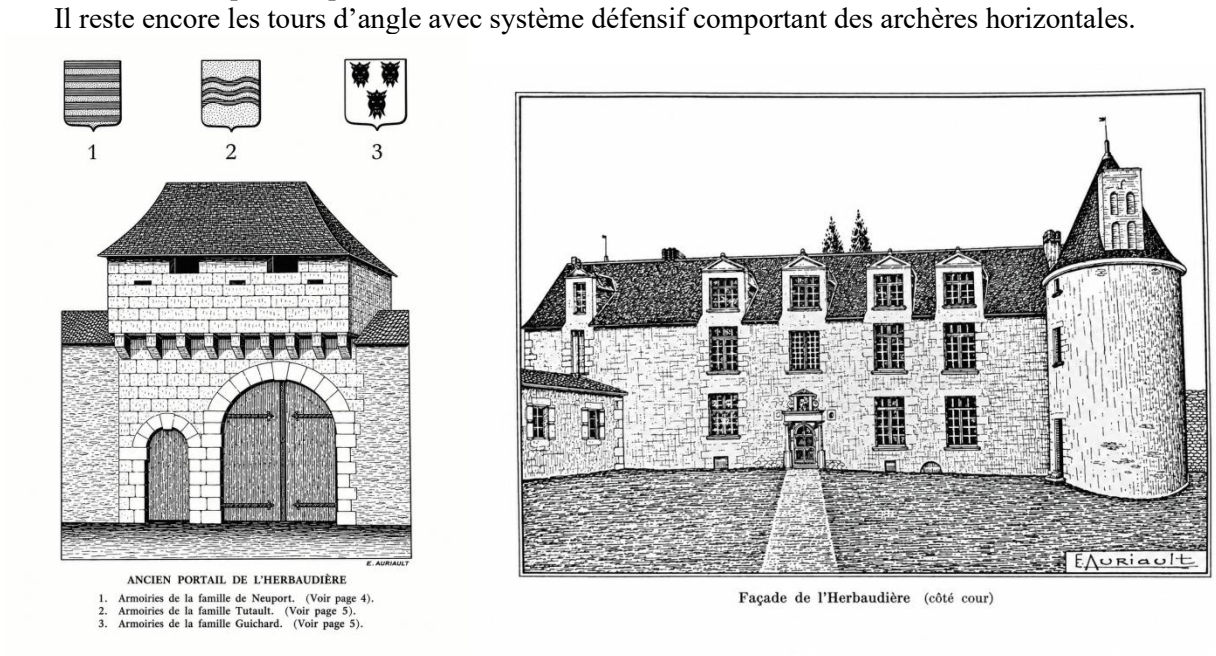
[13] AD79 – 23J

[14] Hipault, 1962.

[15] *Ibid.*

Aujourd'hui le château conserve encore largement l'organisation de cette construction. En effet, nous sommes dans une période de transition où le château conserve des éléments qui rappellent encore la fonction défensive des anciennes demeures, mais qui devient avant tout une résidence confortable et représentative du statut de son propriétaire.
De cette période, ce château conserve encore :

- son organisation en quadrilatère d'environ 60 mètres sur 50
- les traces de l'ancien système défensif :
 - À l'entrée on retrouve : la porte cochère et la porte piétonne qui étaient autrefois protégées par un **hourd**. Seules les consoles sont encore en place et permettent cette déduction.
 Il reste encore les tours d'angle avec système défensif comportant des archères horizontales.



Restitution du hourd / et Façade du château de l'Herbaudière – cour intérieure – Hipault 1962.

Le logis en fond de cour conserve une architecture massive et se déploie sur deux niveaux comprenant un soubassement. Il est lui aussi bordé de 2 tours d'angles coiffées de toitures en poivrière. Nous pourrons aussi noter 3 ailes de communs, dont l'une près de l'entrée comportait les écuries.

- **Le décor** :
 Extérieur : Le logis comporte en plusieurs endroits des lucarnes à frontons triangulaires à acrotères à boule.
 La porte axiale est ponctuée de colonnes supportant un entablement sommé d'une niche avec statuette et encadrée de deux oculi. Nous pouvons raisonnablement avancer sans trop nous tromper que ces éléments sont des remplois. Selon Octave Hipault, la statuette proviendrait d'une vente aux enchères de l'Hort-Poitiers (Saint-Martin de Saint-Maixent).
 Intérieur : Le logis comporte un escalier axial rampe sur rampe.
 Il conserve des cheminées monumentales.



Photos cheminée / lucarne à acrotères à boules/ niche avec statuette et encadrée de deux oculi – service de l'inventaire du patrimoine Nouvelle-Aquitaine IVR54 - 1976.
Photos couleurs / lucarnes à acrotères à boules/ niche avec statuette et encadrée de deux oculi - A. Baranger 2026.

Autre élément remarquable : le salon est décoré d'un papier peint (1830) panoramique figurant des scènes de chasse. Le décor, rare, est inspiré de scènes de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] siècle. C'est ce qui vaut au château son inscription partielle aux Monuments historiques depuis le 4 octobre 1994.

- Ce que nous pouvons aussi noter, c'est que le domaine ne comporte pas de chapelle mais un cimetière familial de la famille Vandier.

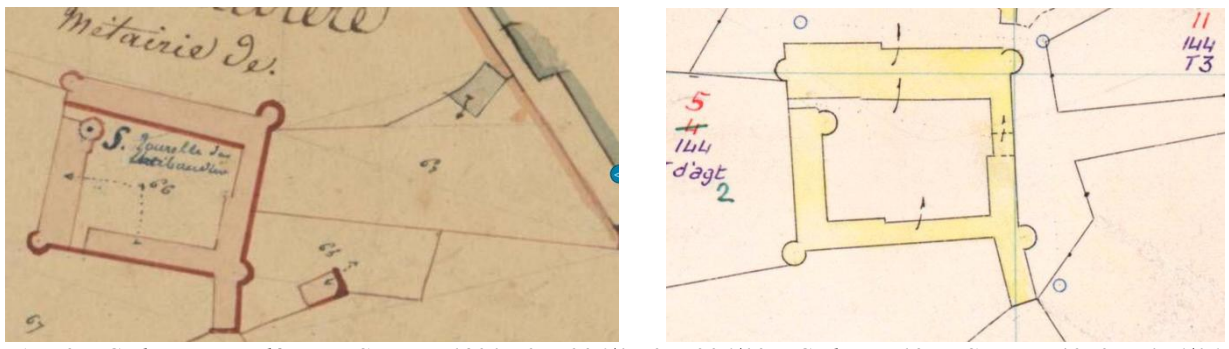
En 1630, Philippe De Neuport, écuyer et seigneur de l'Herbaudière, vient de mourir. Un notaire de Saint-Maixent se rend donc à l'Herbaudière pour dresser l'inventaire de ses biens[16], dans le cadre de sa succession. Philippe De Neuport était le tuteur des enfants de Gédéon Dauzy, seigneur de l'Estortière[17]. C'est donc dans ce contexte que l'inventaire est réalisé le 4 mai 1630. Grâce à ce document juridique, nous pouvons essayer de reconstituer la répartition des pièces et de leur contenu, nous permettant d'avoir une idée de l'organisation d'une maison noble poitevine au XVII^{e} siècle. Ceci aidera par la suite à comprendre l'importance et le rôle des Neuport au sein de la société de l'époque.

- **<u>Le Rez-de-chaussée</u>** : Un vestibule/entrée distribue l'espace. À gauche, la première chambre basse (conserve la quasi-totalité des richesses) qui communique avec la seconde chambre basse (la chambre du défunt Philippe de Neuport). À droite, la grande salle basse (pièce d'apparat), qui ouvre sur une antichambre, la cuisine et l'accès à la cave.
- **<u>L'Étage et les Greniers</u>** : Un escalier en pierre monte aux étages. Il dessert la grande chambre haute (au-dessus de la salle basse), la chambre de la Tour, un cabinet et/ou antichambre servant à stocker le linge de maison assez précieux (24 douzaines de serviettes de table et de dizaines de draps neufs en lin et chanvre) avec vue sur le grand jardin. Les greniers servent aux réserves de grains (blé, avoine, pois).
- **<u>Caves</u> :** Une cave principale avec un accès depuis la cuisine, puis une cave secondaire dont l'entrée se situe sous la première chambre. Elles servaient principalement au stockage du vin.
- **<u>Les Communs et les Extérieurs</u> :** Une cour fermée abrite neuf arbres (chênes, cerisiers, noyers). Autour se trouvent la boulangerie/fournil surmontée de la chambre des valets, le cellier, le chenier, la grange, les écuries (avec un vieux cheval blanc et 2 poulains) et les étables (2 vaches noires).

Nous pouvons comparer cet état des lieux à celui de 1912 établi lors de la licitation pour Emile Bonnet[18].

Nous constatons que la structure générale est largement conservée : le logis possède toujours plusieurs niveaux, des caves, un étage, des greniers et des tours. La cour et les jardins sont également toujours présents. L'organisation intérieure a cependant évolué : la grande salle basse de 1630 correspond désormais à une grande pièce, tandis que les anciennes chambres et espaces de circulation ont été réorganisés en salon, chambres, vestibules et cabinets. L'escalier est toujours présent et dessert les étages.

Une annexe perpendiculaire au logis est également décrite en 1912, et elle n'est pas présente sur le cadastre napoléonien de 1831. On y trouve une cuisine, une salle à manger et une chambre de domestique.



AD79 – Cadastre Napoléonien, Saivres, 1831 - 3 P 306/1 - 3 P 306/10 – Cadastre 1974, Saivres, 1340 W 156/16

L'acte de 1912 montre donc surtout une évolution des usages et de l'aménagement intérieur, plutôt qu'une transformation complète du bâtiment.

En 1923, un incendie se déclare dans le fournil de l'Herbaudière[19]. Les habitants de Saivres puis les pompiers de Saint-Maixent interviennent rapidement et parviennent à maîtriser le feu. Les dégâts sont uniquement matériels et l'organisation du logis demeure intacte.

Mais l'Herbaudière n'est pas simplement une maison. En 1663, dans un aveu, y est décrit très précisément le domaine, on y trouve : le logis, les vergers, les terres, les bois, les garennes, les prés et les dépendances[20].

Le domaine comprend également plusieurs métairies, notamment à L'Herbaudière, La Cailletière, La Petite-Coutancière, Le Pinier, Courpeteau de Russay, ainsi que la Barre-Sanglier.

Il comprend également ce que les textes appellent la maison noble de La Fontaine, alors déjà en mauvais état et qui sera finalement démolie au XIX^{e} siècle.

Un peu plus tard en 1740[21], une description nous donne une idée de la valeur du domaine. Le logis de L'Herbaudière, ses terres, ses cinq métairies, ses rentes, ses terrages, ses dîmes et ses complants représentent environ 2 200 livres de revenus annuels.

Nous avons donc ici un véritable domaine seigneurial, avec ses terres, ses métairies et ses revenus.

La terre de L'Herbaudière entrera dans le patrimoine de la famille Guichard au début du XVIII^{e} siècle, c'est alors que le château ne sera plus habité par ses propriétaires, mais par les fermiers généraux de 1738 jusqu'à la Révolution. Les archives nous donnent ainsi les noms de plusieurs fermiers dont certains sont de confession protestante : Charles Avrain, Jacques Disleau, Pierre Proust, Jacques-Louis Denis, Noël Denis, André-Philippe Méchain, puis Jacques et Louis Vandier.

<u>La Révolution : du château seigneurial au bien national</u>

À la Révolution, le dernier propriétaire, Charles-Henri Guichard d'Orfeuille, émigre. Ses biens sont alors séquestrés au profit de la Nation puis confisqués. L'Herbaudière devient un bien national. Le château et ses dépendances sont mis aux enchères en juin 1794[22]. Le procès-verbal de vente des biens nationaux[23], nous apprend qu'après une dure bataille Louis Vandier, alors fermier général du domaine, reste le dernier enchérisseur. En effet, au neuvième feu, aucune nouvelle offre n'étant faite avant l'extinction de la bougie, le Directoire lui attribue définitivement l'Herbaudière pour la somme de 68 000 livres. Il acquiert également La Cailletière pour 34 000 livres.

Cela nous montre une évolution importante : le château reste un centre de propriété et d'exploitation agricole, mais il n'est plus nécessairement habité par le seigneur lui-même.

L'anecdote des deux paires de bœufs

Après l'acquisition par Louis Vandier, une tradition familiale raconte une histoire assez extraordinaire. À cause de la dévaluation considérable des assignats pendant la Révolution, on dit que le château aurait finalement été payé avec l'équivalent de l'argent de deux paires de bœufs ! Alors, attention : il s'agit bien d'une tradition orale, rapportée dans les sources familiales, et non d'un prix officiel exprimé en bœufs. Mais l'anecdote résume parfaitement le bouleversement social de la Révolution. Un domaine qui appartenait depuis des siècles à des familles nobles passe entre les mains de celui qui, quelques années auparavant encore, en était le fermier général et en gérait les revenus et les taxes.

[16] AD79 – 3 E – Transcription de l'acte de 1630 - Christelle-Nordey-Sancé.
[17] Commune de Soudan – Deux-Sèvres. Cf – article détaillé du logis *Petit journal Sanctus-Maixentus,* N° 15, Décembre 2025.
[18] AD79 – 3 E.
[19] AD79 – Mémorial des Deux-Sèvres, n° 223, 23.9.1923
[20] AD79 – 23 J.
[21] *Ibid.*
[22] 2 juin 1794 soit le 14 Prairial An II.
[23] AD79 – 1Q et 3Q.

L'Herbaudière après la Révolution

Louis Vandier conserve le domaine jusqu'à sa mort en 1829. Il serait né en 1755 à l'Hort-Poitiers, il est le fils de Jacques Vandier, fermier de l'abbé de Saint-Maixent, qui avait son logis à l'Hort-Poitiers. Il a été baptisé à l'église sous condition car « ayant reçu l'eau à la maison » c'est la sage-femme qui l'y a emmené[24] ... Il a donc été baptisé protestant et catholique. Son parcours peut paraître surprenant : fermier général de l'Herbaudière, Louis Vandier en devient propriétaire en 1794, alors que sous l'Ancien Régime, les fermiers généraux devaient officiellement être catholiques et prêter un serment de catholicité (ce qui devait être le cas au vu de la situation de son père).

La Révolution explique en partie cette situation. En 1794, ces obligations religieuses ont disparu et le catholicisme n'est plus religion d'État[25].

En 1830, les trois enfants de Louis Vandier se partagent la propriété. Le domaine passe ensuite entre différentes familles, notamment les familles Vermeil et Viaud, tandis que l'ancien château seigneurial poursuit progressivement sa transformation en domaine agricole.

Malgré les changements de propriétaires et les transformations de ses usages, le bâtiment a conservé une grande partie de son caractère ancien, permettant encore aujourd'hui de retrouver certains éléments de son organisation passée.

Cimetière protestant [26]

La famille Vandier est associée au cimetière familial protestant de l'Herbaudière.
Entouré de murs de pierre, celui-ci conserve plusieurs tombes anciennes. Parmi elles se trouve celle de Louis Vandier, mort à L'Herbaudière le 21 août 1829. Sa sépulture est constituée d'une pierre tombale demi-cylindrique reposant sur des pieds prolongés par une stèle de tête et une stèle de pied, chacune ornée d'une étoile à cinq branches. L'une des stèles, plus élevée, porte au revers l'inscription « souvenir de la piété filiale » ; l'objet qui la surmontait a disparu, mais son point de fixation reste visible. L'épitaphe de Louis Vandier le qualifie de « père des pauvres », tandis que celle de son fils évoque le « soutien du malheureux ».



Photos du cimetière familial Vandier de l'Herbaudière – A. Baranger 2026.

Mais le protestantisme à l'Herbaudière ne se limite pas qu'à la famille Vandier.
Nous allons donc y revenir plus précisément.

Le Protestantisme à L'Herbaudière

Si le château de L'Herbaudière est intéressant par son architecture, il l'est surtout par l'histoire des familles qui y ont vécu et par leurs choix religieux.

Avant de nous intéresser aux seigneurs de L'Herbaudière, un témoignage des archives permet d'illustrer concrètement les persécutions subies par les protestants. En 1681, lors des dragonnades, la veuve Hierome Auditeau, issue d'une famille bourgeoise et commerçante du faubourg Chalon à Saint-Maixent, cherche à mettre ses sacs de farine à l'abri chez sa maitresse à L'Herbaudière de Saivres. Alors que Louis Coirault les transporte, il est agressé par plusieurs hommes, des pillards qui se donnent pour serviteur du fameux intendant Marillac, qui était alors en séjour à Saint-Maixent, lui volent un sac de « boisseau de blé » et tentent de l'emmener au château de Saint-Maixent, en l'accusant d'être un « déserteur pour la religion »[27]. Il parvient à s'échapper et porte plainte, sans obtenir de résultat. Cet épisode montre concrètement les violences et les pressions exercées sur les protestants jusque dans leurs activités quotidiennes.

Aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, la Réforme s'est largement implantée dans le Poitou. L'Herbaudière et ses seigneurs y seront sensibles. Par ailleurs, au cours de l'Histoire, certains propriétaires de L'Herbaudière étaient également liés à d'autres familles nobles protestantes du Poitou, par des mariages, des liens de parenté ou des échanges. On retrouve notamment les Vasselot, les d'Orfeuille, les d'Auzy ou les Janvre, des noms familiers que l'on retrouve par exemple à Boisragon ou à l'Etortière de Soudan.

Les Neuport au cœur des guerres de Religion

C'est ici que nous nous attarderons sur la famille Neuport. Plusieurs de ses membres apparaissent dans les archives au XVI^{e} siècle. Pierre de Neuport est notamment seigneur de L'Herbaudière dans les années 1530, puis son fils Antoine de Neuport lui succède.

Nous arrivons alors dans une période où les tensions religieuses deviennent extrêmement fortes. Un événement nous permet justement de comprendre cette atmosphère au cœur des guerres de Religion (1562-1598).

Le 3 septembre 1586, près de L'Herbaudière, un groupe de douze à quatorze cuirassiers rencontre le sieur de Mauvissière, capitaine du château de Saint-Maixent, accompagné de Thibault, son lieutenant, de deux religieux de l'abbaye et des deux frères Morinières, qui allaient à la chasse. Les cuirassiers les attaquent et les maintiennent sous leur assaut. Informés de l'incident, des hommes sortent de Saint-Maixent : quatre à cinq cavaliers, parmi lesquels François Le Riche, ainsi que trente à quarante arquebusiers. Ils poursuivent les assaillants et leur prennent deux à trois chevaux[28].

Cet épisode est intéressant parce qu'il nous montre que nous sommes dans un véritable territoire de conflit. L'Herbaudière n'est pas isolée, elle se trouve au cœur d'un espace où les tensions religieuses, politiques et militaires sont très concrètes.

[24] https://www.ascfp.fr/actualites/un-modele-de-tombe-inedit
[25] Sous l'Ancien Régime, les fermiers généraux et leurs employés devaient officiellement et légalement être de religion catholique. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), le catholicisme était la seule religion officielle reconnue en France, et les charges publiques ou financières exigeaient d'arborer une stricte catholicité. Les fermiers généraux et leurs commis devaient prêter un serment de catholicité lors de leur entrée en fonction. Même s'il pouvait exister des cas d'hypocrisie religieuse ou de dissimulation, la profession affichait et devait légalement garantir l'appartenance exclusive au catholicisme.
À cette date, le catholicisme n'est plus la religion d'État. La République a mis en place le calendrier républicain, fermé de nombreuses églises et célèbre alors le culte de l'Être suprême.
[26] https://www.ascfp.fr/actualites/un-modele-de-tombe-inedit
[27] Rivierre 1993.
[28] Hipault 1962.

1591 : une région encore déchirée

Quelques années plus tard, en 1591, nous retrouvons Antoine de Neuport. Le 21 avril, il se porte caution, avec d'autres gentilshommes, pour un emprunt destiné à obtenir la libération de Louis de Harlay, gouverneur de Saint-Maixent, alors prisonnier des Ligueurs à Orléans[29]. Nous sommes toujours en pleine période des guerres de Religion. Ce qu'il faut retenir, ce n'est donc pas seulement une succession de combats. C'est une société entière qui est prise dans les divisions religieuses et politiques. Et c'est justement dans ce contexte qu'apparaît progressivement une autre dimension de l'histoire protestante : la fidélité à une foi que l'on choisit de conserver malgré les bouleversements politiques.

Après les guerres de Religions : des tensions encore présentes

Une autre illustration de ces tensions nous est donnée avec le nouveau propriétaire de l'Herbaudière, Philippe de Neuport, le 23 mai 1622, puisqu'il va déclarer « n'adhérer en aucune sorte à l'assemblée de La Rochelle »[30].

À cette période, l'expression « n'adhérer en aucune sorte à l'assemblée de La Rochelle » désigne l'obligation légale et politique faite aux protestants français de rejeter officiellement l'Assemblée séditieuse de La Rochelle, sous peine d'être déclarés coupables de crime de lèse-majesté (haute trahison).

Le contexte historique

En décembre 1620, les protestants convoquent sans l'autorisation du roi Louis XIII une assemblée générale politique à La Rochelle. Cette assemblée décide de lever des impôts et d'organiser militairement les provinces réformées de France en huit grandes régions, créant de fait un « État dans l'État ». Considérant cette initiative comme une rébellion ouverte et un acte révolutionnaire, le pouvoir royal interdit l'assemblée.

Par la Déclaration royale du 7 juin 1621, Louis XIII impose à tous ses sujets de la « religion prétendue réformée » de faire une protestation publique et écrite affirmant qu'ils désapprouvent et refusent de soutenir cette assemblée. Philippe de Neuport le fera quasiment un an plus tard[31].

Pourtant ceci posera question, comme le révèlent les éléments découverts à la mort de Philippe de Neuport, en 1630. Il sera d'ailleurs le dernier seigneur à porter le nom de Neuport.

En effet, c'est grâce à l'inventaire après décès de 1630[32] que nous avons pu avoir une idée précise de l'organisation du logis à cette date, mais ce n'est pas tout ce document est aussi une mine d'or pour estimer ses biens et sa richesse.

L'Herbaudière abrite une fortune liquide considérable.

Rangés dans des armoires, des coffres et des meubles de différentes pièces du château, on trouve des sacs de toile, des écuelles d'étain contenant des pièces d'or. On y dénombre notamment des centaines de pistoles d'Espagne et d'Italie, des quadruples d'or et des écus d'or. On trouve également des pièces d'orfèvrerie comme un grand bassin d'argent, une aiguière d'argent doré à l'antique, ainsi que des salières au poinçon de Paris.

Cette richesse s'exprime aussi dans le raffinement du mobilier, qui est en grande majorité en bois de noyer, l'essence noble par excellence. On trouve aussi, par exemple, douze chaises garnies de cuir doré, ainsi qu'une chaise gravée aux armes de la famille.

On trouve également tout un ensemble de textiles de valeur. Les murs ne sont pas nus, ils sont tendus de tapisseries, dont certaines sont identifiées comme des tapisseries de Beauvais. Les coffres et les armoires regorgent également de linge, on y découvre des dizaines de draps, linceuls, de nombreuses serviettes, des nappes de lin et de chanvre.

La puissance seigneuriale se lit aussi dans le contenu de certains coffres, où ont été trouvés les titres de propriété de multiples métairies, comme Russay, Le Petit Luc ou La Coutancière, ainsi que les actes d'hommage qui rappellent les droits seigneuriaux de Philippe de Neuport.

On retrouve notamment 62 déclarations roturières rendues par les tenanciers des terres dépendant de la seigneurie de l'Herbaudière.

Mais ont été aussi découvertes 35 obligations financières, c'est-à-dire des créances, elles représentent au total 9 943 livres[33]. Parmi ses débiteurs, on trouve Samuel Deblanc, ministre (pasteur) du temple protestant de Saint-Maixent, pour un prêt de 150 livres.

Il y a aussi des contrats de mariage et des documents concernant les familles Vasselot, Janvre et Dauzy, des noms de familles qui sont bien connus pour leurs liens avec la foi réformée.

L'inventaire nous permet donc d'entrevoir ici un véritable réseau de relations entre les familles de la noblesse locale et les milieux protestants. Ce sont autant d'indices concrets des relations, du soutien et de l'aide apportés à la communauté protestante locale. Alors qu'officiellement Philippe de Neuport avait signé en 1622 la protestation publique ordonnée par Louis XIII.

Dans la chambre basse, Philippe de Neuport conserve également un arsenal assez impressionnant : cinq arquebuses à rouet, dont la plus grande mesure environ deux mètres, une hallebarde, un mousquet et plusieurs pistolets. Certaines armes sont décrites comme « fort vieilles et chargées de rouille », tandis que trois pistolets à feu sont signalés comme beaucoup plus neufs et mieux montés. Cette présence d'armes participe aussi à affirmer le statut social du seigneur, son autorité et son pouvoir.

Les Neuport puis les Tutault : la transmission du domaine

Philippe de Neuport laisse après sa mort, deux filles, Renée et Judith. L'Herbaudière revient finalement à Renée de Neuport, qui avait épousé en premières noces Pierre Tutault, puis Samuel Guichard. La seigneurie entre ainsi dans la lignée des Tutault : Philippe Tutault, fils de Renée, puis Philippe-Louis Tutault, son petit-fils, en deviennent successivement seigneurs.

Philippe-Louis Tutault et la foi protestante

Philippe-Louis Tutault devient seigneur de L'Herbaudière. En 1698, un document indique que son fief, avec ses dîmes et ses terrages, représente environ 2 000 livres de rente et précise surtout qu'il demeure lui-même à L'Herbaudière[34]. En 1715, il est encore reconnu comme noble et écuyer. Il vit ici, dans ce château, avec sa famille et ses domestiques. Et pourtant, quelque chose le distingue profondément de la majorité de la société de son époque : **Philippe-Louis Tutault ne professe pas la religion catholique**. Il est resté fidèle à la foi réformée.

Nous sommes alors pourtant au cœur de la période du Désert. Depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, le protestantisme n'est plus reconnu officiellement dans le royaume de France. Les protestants ne peuvent plus pratiquer librement leur religion. Les temples ont été détruits ou fermés, les pasteurs sont pourchassés et les assemblées doivent se tenir clandestinement. Malgré cela, une partie de la population continue à pratiquer et à transmettre cette foi. Et Philippe-Louis Tutault en est ici un témoignage particulièrement fort.

Les archives montrent d'ailleurs qu'il subit directement les pressions exercées sur les protestants. Élevé dans la foi réformée, Philippe-Louis Tutault semble n'avoir jamais réellement abjuré. En 1700, il est signalé à l'église Saint-Léger de Saint-Maixent, « pour venir à l'église et donner espérance de conversion »[35] mais sans doute la présence du maréchal d'Estrée[36] y était-elle pour quelque-chose, l'espérance fut déçue il sera ensuite qualifié de « religionnaire » et dénoncé.

[29] Hipault 1962 : « 21 avril 1591. Antoine de Neuport, écuyer, seigneur de L'Herbaudière, cautionne avec d'autres gentilshommes un emprunt destiné à obtenir la délivrance de Louis de Harlay, écuyer, sieur de Monglat, gouverneur de Saint-Maixent, alors prisonnier des ligueurs à Orléans. »

[30] AD79 – 34F.

[31] Pour un protestant en 1622, prêter ce serment ou signer cet acte signifiait une soumission politique absolue au Roi, reconnaître l'autorité exclusive de Louis XIII et rejeter les décisions militaires ou fiscales prises par les chefs huguenots (comme le duc de Rohan), un rejet de la rébellion armée, mais aussi de refuser de financer, d'armer ou de rejoindre les troupes séditieuses qui luttent contre l'armée royale lors de cette première rébellion huguenote (1620-1622). C'était aussi un moyen de sauvegarde personnelle et civile pour éviter d'être banni, de voir ses biens spoliés ou d'être condamné à mort pour trahison, tout en préservant le droit d'exercer sa foi de manière pacifique, conformément aux garanties purement religieuses de l'Édit de Nantes.

[32] AD79 – 3E – Transcription de l'acte de 1630 – Christelle Nordey-Sancé.

[33] Cela nous montre que la richesse ne repose pas uniquement sur les terres et les biens mais qu'une partie de la fortune est également constituée de sommes que Philippe de Neuport a prêtées à d'autres.

[34] Hipault 1962.

[35] Rivierre 1993.

[36] Le maréchal d'Estrées est un haut personnage militaire du royaume, il est maréchal de France et dans un contexte où le pouvoir royal mène une politique de forte pression contre les protestants, sa présence pouvait donc être particulièrement oppressante.

En septembre 1701, une lettre de cachet[37] du roi ordonne *« l'arrestation du Sieur de l'Herbaudière à ½ lieu de Saint-Maixent pour être conduit dans le couvent des Bénédictins de Nouaillé, lettre signée à Versailles. Une note porte : « le roi a approuvé qu'il fut à l'abbaye de la Celle », sans doute Saint-Hilaire de la Celle à Poitiers*[38].

De retour en 1702, il est à nouveau dénoncé, ainsi que sa gouvernante Catherine Potron qui l'accompagnait, par l'archiprêtre Boucher, au nouvel intendant Pinon *« pour assister à la Sainte Messe seulement »* c'est-à-dire sans communier.
Plusieurs de ses autres domestiques, dont René Delaumosne, seront également dénoncés pour *« ne même pas assister à la messe »*[39]. Ces éléments montrent qu'en dépit des pressions, Tutault reste attaché à sa foi réformée et que la fidélité à sa foi ne concernait pas seulement le seigneur, mais également une partie de son entourage.

1738 : la mort du seigneur protestant

Arrive le 24 novembre 1738. Philippe-Louis Tutault meurt à L'Herbaudière, à l'âge d'environ 68 ans. Son demi-frère, Louis-Alexandre Gigou, doit alors déclarer son décès aux autorités et demander l'autorisation de procéder à son inhumation, car il était resté fidèle à sa foi protestante et ne professait pas le catholicisme.

« Louis-Alexandre Gigou, chevalier, seigneur de Vezançay, lieutenant-colonel du régiment de Marsan, ira donc déclarer à M. le lieutenant-général de police de la sénéchaussée et siège royal de Saint-Maixent, que Messire Philippe-Louis Tutault, chevalier, seigneur de L'Herbaudière, son frère utérin, âgé de soixante-huit ans ou environ, est décédé au lieudit de L'Herbaudière, près cette ville, paroisse de Saivres, ce jourd'hui, six heures du matin ou environ, de mort naturelle, et le suppliait de permettre l'inhumation « du corps du feu seigneur de L'Herbaudière » celui-ci ne professant pas le catholicisme. »[40]

Sa mort pose immédiatement un problème très concret concernant l'inhumation d'un protestant durant la période du Désert. En effet, les cimetières protestants apparaissent officiellement après les guerres de Religion avec l'Edit de Nantes signé par Henri IV en 1598, les communautés protestantes ont obtenu le droit d'enterrer leurs morts dans des espaces privés et familiaux. Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, le protestantisme est interdit. Les sépultures doivent alors se faire clandestinement, dans des lieux isolés, puisque les cimetières catholiques leurs étaient interdits. En 1787, l'édit de tolérance de Louis XVI commence à reconnaitre l'existence des protestants, mais il faudra attendre la Révolution française puis les droits de l'homme et du citoyen de 1789 pour voir cette reconnaissance officialisée et ceci leur permettant d'avoir une existence légale et des sépultures reconnues. Ces cimetières, souvent très simples et discrets, témoignent ainsi de l'histoire mouvementée du protestantisme en France, entre persécution, clandestinité et reconnaissance progressive.

Le logis est traversé par une très longue histoire : une seigneurie attestée dès 1344, des familles nobles, les Neuport, les Tutault, les Guichard, puis les fermiers et les propriétaires qui se succèdent après la Révolution, tous avec un lien à la religion réformée

À travers leurs parcours, nous avons découvert que la résistance protestante ne se résume pas aux grandes batailles ni aux événements qui marquent l'Histoire. Elle peut aussi prendre des formes plus discrètes, plus silencieuses, mais tout aussi profondes.

C'est aussi ce qui rend cette histoire si profondément humaine. Derrière les événements et les dates, il y a des femmes et des hommes qui, malgré les épreuves, ont cherché à rester fidèles à leurs convictions et à les faire vivre au fil des générations.

AUDE BARANGER
Médiatrice culturelle au Musée du Poitou Protestant

Remerciements : Mairie de Saivres, Patricia Roucher et Jean-Louis Juchault pour l'ouverture des monuments.

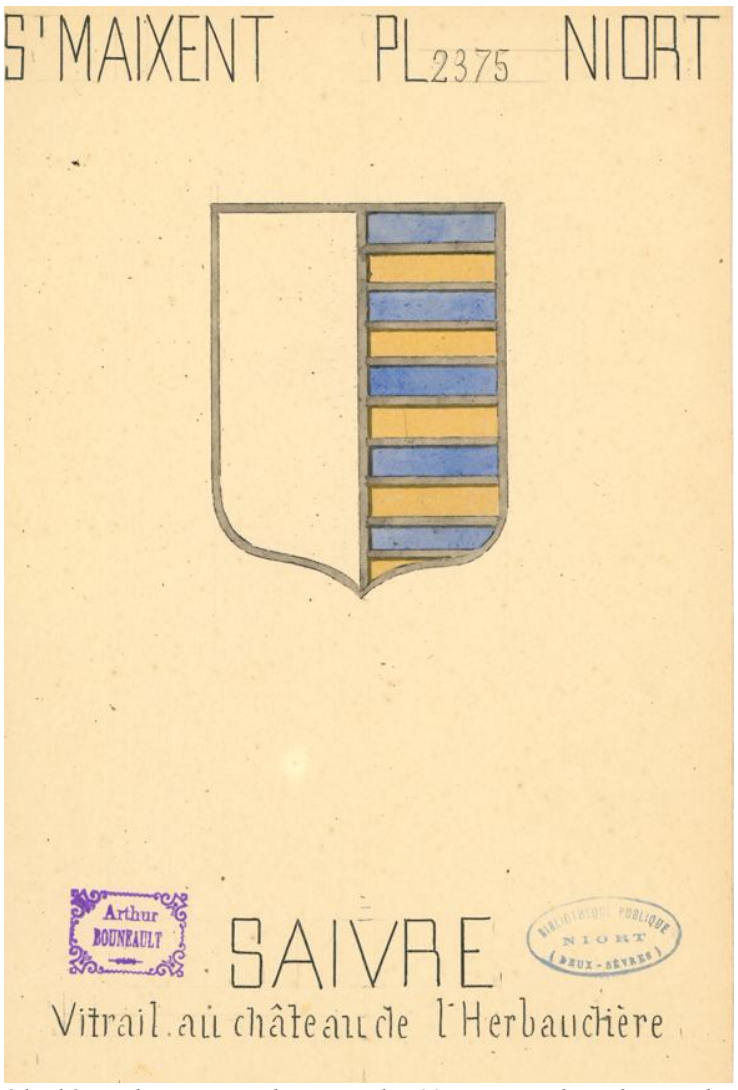
Bibliographie / Sitographie :

- AD79 – 3 E
- AD79 – 34 F
- AD79 – 23 J
- AD79 – 1 Q 59 et 3Q
- AD79 – Cadastre Napoléonien, Saivres, 1831 - 3 P 306/1 - 3 P 306/10
- AD79 – Cadastre 1974, Saivres, 1340 W 156/16
- AD79 – Mémorial des Deux-Sèvres, n° 223, 23.9.1923

BOUNEAULT (Arthur), « L'Herbaudière, château », Niort, Médiathèque centrale Pierre-Moinot, Collection Arthur Bouneault, pl.1120/1121/1122/2375/2376/2436.
BENOIST (André), *Les Populations Rurales du « Moyen Poitou Protestant » de 1640 à 1789*. 4 tomes, 1983.
Châteaux, manoirs et logis : Les Deux-Sèvres. Patrimoines et Médias, 1998, p. 267.
DEZ (Pierre), *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou,* 1936.
Dossier d'inventaire du Patrimoine, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Saivres.
HIPAULT (Octave-Auguste), *« L'Herbaudière », Bulletin de la Société Historique et archéologique, les amis des antiquités de Parthenay*, 1962, n° 11, p. 40-47.
LIEVRE (Auguste-François), *Histoire des Protestants et des églises réformées du Poitou*. Paris : Grassart, 1856–1860. 3 vol.
MEYRIALLE (Joseph), *Saint-Maixent-l'École : Esquisse géographique et historique sur le pays et sur la ville,* 1925.
PASCHER (Corinne), *Étude démographique, économique, sociale et religieuse d'une paroisse de l'élection de Saint-Maixent : Saivres (1680-1789),* Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction de Jean Duma, Université de Poitiers, Faculté de Sciences Humaines et Arts, 1996.
POIGNAT (Maurice), *Histoire des communes des Deux-Sèvres, Val de Sèvre et Pays Ménigoutais, Saivres*, p. 134-141.
RIVIERRE (Jean), *Livre d'or des protestants du Poitou persécutés pour la foi*, originaux conservés aux Archives départementales de la Vienne, cote 3 J 1-14, 1956 – 1987, dépôt 1993.
RIVIERRE (Jean), *La vie des protestants du Poitou après la Révocation (1685-1700)*, *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Niort, 1974.
Aide à la recherche documentaire archivistique et documentaire : Christelle Nordey-Sancé et l'ASCFP.

Base Mérimée : https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00132783
Eglise de Saivres : https://parvis.poitierscatholique.fr/st-leger/Saivres.pdf
Histoire de la commune de Saivres : http://aper1.free.fr/sommaire.3.htm
Château de l'Herbaudière :https://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/chateaux-deux-sevres-chateau-saivres-chateau-herbaudiere.html
Cimetière protestant de l'Herbaudière : https://www.ascfp.fr/actualites/un-modele-de-tombe-inedit

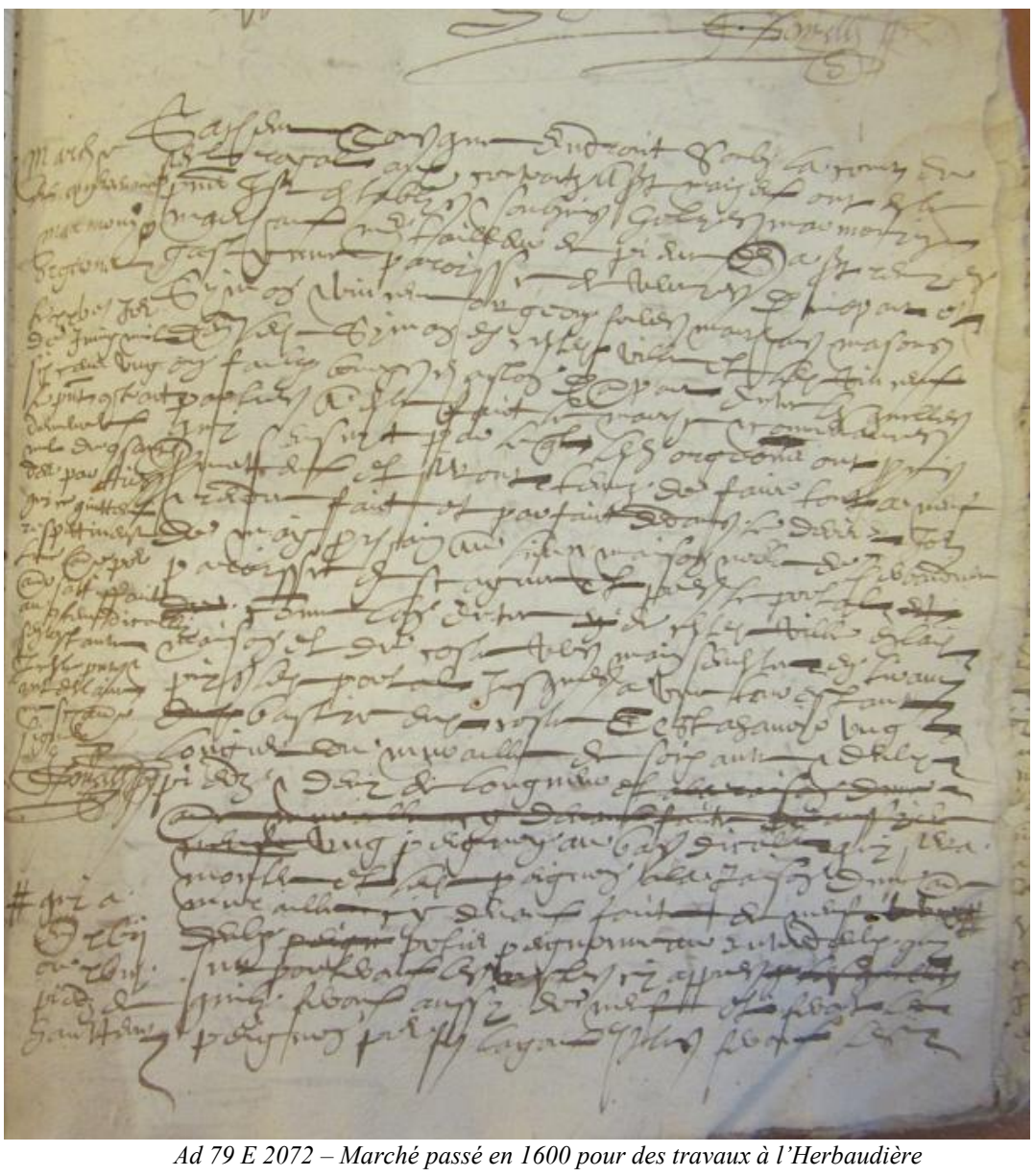
[37] Lettre de cachet : est un ordre personnel du roi, transmis sous son sceau, qui permet notamment d'ordonner l'arrestation ou l'emprisonnement d'une personne.
[38] Rivierre 1993.
[39] *Ibid*.
[40] Hipault 1962. Rivierre 1993.



Médiathèque de Niort Fond Bouneault : 2375 – Vitrail au château de l'Herbaudière. Ecusson parti 1er nul au 2burelé d'or et d'azur de deux pièces, se retrouve sur le portail du château de Beauregard avec la date de 1596.



Médiathèque de Niort Fond Bouneault : 2376 – Vitrail au château de l'Herbaudière. Ecusson écartelé au 1e d'argent au lion contourné, couronné et lampassé de gueules, accompagné de trois trèfles de sable, 2 en chef, un en pointe, au 2 d'argent à trois hures de sanglier de sable, deux en chef affrontée une en pointe contournée d'un croissant de gueules, posé en abime au 3e de sinople à deux vols d'argent, au 4 d'argent à la bande de sinople chargée de trois croissants d'or. Sur le tout nul.



Ad 79 E 2072 – Marché passé en 1600 pour des travaux à l'Herbaudière



Ad 79 fonds privé

Inventaire après-décès de Philippe Deneuport en mai 1630 (extraits)

(transcription Christelle Nordey-Sancé)

Inventaire et description des meubles et titres concernant les immeubles demeurés des décès de défunt Philippe Deneuport, vivant écuyer, sieur de l'Herbaudière et de damoiselle Marguerite Prévost, conjoints et demeurant audit lieu et maison noble de l'Herbaudière en la paroisse de Saivre, auquel requérant Philippe Janvre, écuyer, sieur de la Moussière en nom et comme curateur à la personne et biens de Charles Dauzy, écuyer, sieur de l'Estortière, fils mineur de défunt Gédéon Dauzy vivant écuyer, sieur dudit lieu et damoiselle Judith de Neuport, conjoints constitué ci devant avec damoiselle Marguerite et Judith Dauzy, ses sœurs sous la tutelle dudit Deneuport. A été procédé en présence de Samuel Guichard, écuyer, sieur des Chasteliers et Payré et damoiselle Renée Deneuport, son épouse, ladite Deneuport fille ainée et héritière principale dudit défunt Philippe comme aussi en présence desdites damoiselles Marguerite et Judith Dauzy, procédant icelle Marguerite sous l'autorité dudit Philippe Janvre, son mari et ladite Judith sous l'autorité de Josias Dauzy, écuyer, seigneur de la Bouchardière, son oncle paternel et curateur ordonné à ses causes et actions confection d'inventaire et partage dudit Charles Dauzy, mineur assisté de Pierre Dauzy, écuyer, sieur de la Maison neuve, son oncle de l'estoc paternel aussi ordonné curateur par le fait desdits inventaire et partage et actions entre ledit Philippe Janvre et Charles Dauzy tous comparants en leurs personnes lesquels pour appréciation de meubles sont convenus de maitre Jean Hoissard, sergent royal ordinaire au siège royal de Saint-Maixent et de Jean Delaumosne, marchand demeurant au village de l'Herbaudière en ladite paroisse de Saivre qui ont aussi comparu en leurs personnes auquel je, Pierre Breillaud, notaire royal audit Saint-Maixent qui me suis à la requête dudit Janvre transporté audit lieu de l'Herbaudière pour vaquer audit inventaire ait fait faire le serment au cas requis de bien et duement procéder à l'appréciation. Ce fait et en présence de toutes les parties sus nommées ledit Philippe Janvre assisté de maistre François Texier, son procureur ay procédé ce jourd'hui quatriesme de mai mil six cent trente en la forme et manière qui ensuit

Et premierement étant en la chambre la plus proche de l'entrée de la maison dudit lieu de l'Herbaudière, a main senextre vis-à-vis de la grande salle basse à l'approche de la porte de ladite chambre a main dextre y a un grand buffet assisté de deux armoires fermant à clef et au dessous deux tirettes et ouvertures faite de la première desdites armoires s'est trouvé : quatre couteaux moyens ; un paquet de clefs qui servent pour divers lieux et endroits de ladite maison. Dans l'autre armoire s'est trouvé une boite moyenne en carré de bois de sapin de laquelle a été extrait un petit sace en toile dans lequel se sont trouvés les espèces de monnaye qui suivent : 71 pistolles d'Espagne, 30 demi pistoles d'Espagne, 17 quadruples encore d'Espagne, 62 écus d'or, 8 quadruples d'Italie ; 100 pistolles aussi d'Italie, un simple pistollet de semblable espèce ; plusieurs lettres d'obligations (une obligation de 150 livres due par Samuel Deblanc, ministre à Saint-Maixent du 28.5.1620, avec quittance de 100 livres [total de 35 obligations pour une somme totale de 9.943 ₤ dont une obligation de 1593 ₤ par Pierre Vasselot, seigneur Gascougnolles et Renée Deneuport] ; contrat de mariage entre Philippe Janvre, sieur la Moussière et demoiselle Marguerite Dauzy du 4.4.1628 devant Boussereau avec deux quittance ; testaments de Philippe Deneuport et Marguerite Prévost, son épouse, devant Lecomte le 31.7.1623 ; divers contrats d'acquisitions

Dans la seconde armoire s'est trouvé un papier relié intitulé : *c'est l'extrait véritable de ce que j'ai reçu provenant tant des meubles que des fruits des immeubles comme curateur de la personne et biens de mes petits-enfants de l'Etortière*, 72 feuillets

Ledit buffet est en bois de noyer avec un petit tapis de sarge

Un châlit de bois de noyer fait à quenouilles ; lit de plume avec son traversin de toile ; couverte en laine blanche marquée de rouge ; garniture complète du lit

Un autre châlit, vieux lit de plume ; paillasse percée et presque usée ; garniture du lit compète

Table à rallonge de bois de noyer de trois pieds et demi de longueur et deux pieds de largeur

Un banc tourné de bois de noyer

Une autre table en noyer avec un petit tiroir

Une chaise à bras en noyer

Une chaise basse en chêne avec garniture en drap bleu en borderie fort usée

Sur lesquelles chaises se sont trouvées deux vieilles boites couvertes en cuir, fermant à clef, contenant quelques menues hardes, mouchoirs, collets *qui pour le peu de valeur n'ont pas été appréciés*

Dans l'autre boite, des hardes de peu de valeur

Un bassin de cuivre

Deux grands landiers en crosse

Cinq arquebuses à rouet la plus grande ayant six pieds de long ; les autres sont *fort vieilles et chargées de rouille*

Un vieux damier garni

Une longue hallebarde

Un mousquet avec le canon d'un autre mousquet

Ouverture de deux grandes armoires de hauteur de six pieds et de six pieds de longueur, qui ont huit ouvertures, l'un d'icelle fermant à clef, en bois de noyer *jointes en corps et attachées contre la muraille de ladite chambre à l'approche de l'horloge et cheminée*. Dans la première armoire s'est trouvé deux écuelles d'étain avec de la monnaie (167 pistolles d'Espagne, 55 pistollets de la même espèce, 19 écus d'or et demi, quatre quadruples d'Italie, 4 pistolles et quatre pistolets de la même manière, de la monnaie blanche de diverses espèces soit 19 livres 10 sous) ; plus une grande bourse de cuir blanc *sort salie* (30 pistolles d'Espagne, 50 pistollets d'Espagne, 58 écus d'or, 5 quadruples et une pistolle d'Italie, et 203 livres 18 sous en monnaie blanche ; quelques contrats de ferme, liasses de papiers et lettres concernant ledit lieu

Plus dans ladite armoire, trois trebuschetz garnis de poids ; plus trois pistollets à feu de *beaucoup plus neuf que les autres et mieux montés*

Dans la deuxième armoire, huit petits sacs de toile remplis de papiers

Dans la 3e armoire se sont trouvés les hardes dudit sieur Deneuport : un manteau de drap noir doublé de revesche garni de boutons, deux haults de chausses de sarge de lunestre noir ; deux pourpoints non appréciés car réservés à ses serviteurs comme récompenses de l'assistance et services qu'ils lui ont rendus pendant le cours de sa maladie ; une petite épée avec un baudrier de deuil

Dans une autre armoire en dessous : quelques boites de confitures

Plus en ladite chambre s'est trouvé huit pièces de tapisserie de diverses couleurs (300 livres)

De ladite chambre, transportés en une autre chambre à l'approche et joignant icelle et qui a son entrée proche la cheminée de ladite chambre ci-dessus et icelle serait décédé ledit Deneuport en laquelle se sont trouvés les meubles suivants

Un vieux châlit de bois de noyer ; garniture, lit de plume etc.

Un autre châlit (.....)

Une paire de couchette de bois de noyer à l'antique, traversin, oreiller, couverte *trouée en icelle grandement usée, pavillon de sargette verte façon dudit Saint Maixent*

Item un bahut avec deux serrures fermant à clef trouvé à l'entrée de la porte de ladite chambre couvert de cuir noir garni de cloux façon de Flandres ; s'est trouvé : un manteau noir de sarge de Limeutre doublé de velours plein servant à l'usage du défunt ; un autre manteau de taffetas noir à l'usage du défunt ; un bas de soye noir à moitié usé ; un pourpoint de satin blanc découpé ; un porte épée en broderie d'or et d'argent gravé sur velours noir avec la ceinture à l'antique ; plus une camisolle fort usée

Dans un autre bahut : une pièce de toile de lin blanche neuve de 11 aulnes ; quelques menues hardes et chemises ; un petit coffre fermant à clef en bois de sapin, dans lequel ne s'est rien trouvé

Un autre vieux coffre fait à l'antique ; une boite en cuir fermant à clef avec quelques lettres missives et vieux papiers ; quatre vieilles bouteilles couvertes de cuir usées



Ad 79 fonds privé

Et au-dedans de la *gallerie* joignant ladite chambre pour aller aux privez s'est trouvé une caisse en bois de sapin dans laquelle on mettait le suif et chandelles servant à l'usage de ladite maison ; une chaise à bras percée s'est trouvée dans ladite galerie

Transportés et descendus en la grande salle basse dudit logis de l'Herbaudière où se trouvaient les meubles suivants

Une grande table à rallonge, en bois de noyer, avec un tapis vert sur la table

Un long banc de bois de noyer couvert de cuir

Trois grandes chaises à bras et neuf chaises basses toutes garnies de cuir doré et mi usées, bois de noyer

Une petite chaise basse à bras de noyer assez large garnie de tapisserie en laquelle sont gravées les armes dudit feu Deneuport

Une autre chaise à bras de bois de noyer

Une autre chaise garnie de vieille tapisserie fort usée

Six petits tabourets de pied fort bas couverts trois d'iceux de cuir et les autres de tapisserie fort usées

Trois vieux escabeaux de bois de noyer de peu de valeur

Un buffet de salle bois de noyer sans armoire ni tirette, usé, quatre pieds de hauteur

Un vieux coffre de bois de chêne fermant à clef dans lequel : nombreux sacs étiquetés remplis de papiers qui concernent la maison de l'Etortière (tutelle des enfants)

Deux landiers de fer à pommes et garnis de cuivre

Une perce de bois de noyer faite au tour propre à percher oiseaux

Cinq pièces de tapisserie presque neuve peinte de diverses couleurs tendue en ladite salle (140 livres)

De ladite salle sommes transportés en l'antichambre joignant icelle et ayant son entrée proche de la cheminée à main dextre et se sont trouvés les meubles qui suivent

Un châlit de bois de noyer
Un petit coffre en bois de sapin avec des chandelles de suif
Deux petits landiers de fer chargé de rouille et fort usés
Une petite clapelle de fonte avec son fourneron de fer
Deux vieux fleurets avec les poignards, un poignard à crouzille et une épée étroite de duel, les gardes d'icelle à panier
Une paire de calances d'airain neuve avec les piles
Un claveau
Une petite table avec ses tréteaux de bois de noyer
Un vieux petit sac de toile dans lequel il y a quelques milliers de cloux
Un [coustier] rempli à l'approche des deux tiers de vinaigre

Sommes transportés dans la chambre haute étant au-dessus de ladite salle et à l'entrée d'icelle trouvé les meubles qui suivent

Un grand buffet de bois de noyer sans tirette
Une petit tapis de sargette verte sur ledit buffet
Une table planière de bois de noyer avec ses tréteaux (.....)
Et en icelle chambre se trouvent quatre pièces de tapisserie de plusieurs couleurs qui parait être neuve appelée tapisserie de Beauvais (70 £)

Et de ladite chambre transportés en une autre petite chambre appelée la Tour, l'entrée de laquelle est proche de la cheminée de ladite chambre sus-rapportée et en icelle trouvé

Un petit chaslit de couchette fait à pomme

De là sommes transportés en une autre chambre haute vis-à-vis de la susdite en laquelle se sont trouvés les meubles suivants

Premièrement à l'entrée d'icelle et fort proche de la porte un buffet de bois de noyer fait au tour et auquel ny a armoire ny tirette
Un petit tapis de buffet sarge de Saint-Maixent avec les franges autour de laine verte fort usé
Un grand coffre de bois de sapin avec quelques méchantes hardes particulières aux serviteurs
Eun table de bois de noyer
Un tapis vert
Un châlit (.....)

Et de ladite chambre sommes entrés en une autre petite antichambre joignant à icelle et qui a son entrée à l'approche de la cheminée au bout de laquelle sont des privés ayant la vue sur le jardin avec les meubles suivants

A l'entrée de l'antichambre, un vieux chaslit fait à quenouilles avec son fonsure ; couette de lit, traversin.....
Une autre couchette faite à l'antique (.....)
Une vieille table avec ses tréteaux bois de chêne
Une chaise fort usée en bois de noyer
Un tapis vert



Ad 79 fonds privé

Et en une petite antichambre joignant la susdite s'est trouvé un grand coffre de bois de chêne fermant à clef, avec un sac rempli de gros pellotons de fils d'estoupes (41 livres) ; deux petites poches de toile avec des écheveaux de fil de lin ; ; une autre poche avec des camellot violet....

Un vieux buffet qui a deux armoires non fermant à clef....
Une petite table fort usée avec ses tréteaux de bois de noyer

Transportés au cabinet ou antichambre étant au-dessus de ladite grande salle basse et à l'approche de la grande chambre haute première sus rapportée ayant ouverture dans la galerie et sa vue sur le grand jardin, et à l'entrée d'icelle s'est trouvé un grand coffre fermant à clef, dans lequel s'est trouvé du linge (19 linceulx de chenevis et toile, 50 autres linceulx...)

Un autre grand coffre en bois de chêne quantité de longe (14 douzaines de serviettes de lin mi usées ; dix douzaines d'autres serviettes de chenevis ; une douzaine de nappes ouvrées ; 9 autres nappes de chenevis....)

Un autre coffre de bois de chêne (12 linceulx de lin ; 34 linceulx de chenevis, 20 linceulx d'estoupe..., 19 douzaines de serviettes toile commune, 8 essuies mains de chanvre ; 22 nappes de chanvre neuve.....)

Un autre vieux coffre fermant à clef

Sommes transportés au grenier à main dextre où s'est trouvé un tas ou manceau d'avoine

Un boiceau de mil

Et dudit grenier sommes transportés en un autre grenier y joignant où s'est trouvé un petit monceau de jarousse, un autre petit de vieux poix le tout destiné à la nourriture des pigeons

Et en la tour joignant le susdit grenier ayant vue sur le jardin (2 boiceaux de poix)

Et dudit grenier à un autre à l'approche d'iceluy y a fort peu de distance, à main senextre où se sont trouvés quatre mantes ; un ciel de lit à ramage de velours fort usé avec la courtine de sargette dudit Saint-Maixent ; trois vieux sacs avec de la plume ; un tapis vert ; trois matelas ; un petit oreiller de plumes

Transportés en la cuisine dudit logis laquelle a son entrée proche de ladite grande salle basse dudit logis : vaisselle d'étain de toute sortes.....
Deux grandes armoires de diverses espèces de bois ; une table de cuisine avec ses tréteaux ; un méchant buffet de cuisine ; deux vieux garde-manger ; deux sallouers de bois de chêne avec leurs couvertures ; sept autres sallouers de terre avec leurs couverture....

Et de la cuisine sommes descendus dans la cave ayant son entrée par ladite grande salle basse et encore par ladite chambre haute première sus-déclarée (7 pies de vin clairet ; 7 barriques de vin de même couleur.

Et étant monté dans la despence joignant à ladite cave et au milieu des deux entrées de ladite salle et chambre sus énoncés s'est trouvé deux grandes bouteilles et de la vaisselle en argent (un grand bassin d'argent ; une aiguière d'argent doré faite à l'antique, une écuelles d'oreilles ; deux salières à rochets poinson de Paris, une grande aiguière, une vieille cuillère et un vinaigrier

Sommes sortis du logis et transportés en la boulangerie ou fourniou ayant sa sortie dans la cour et à l'approche dudit jardin.....

De ladite boulangerie sommes transportés en la chambre étant au-dessus d'icelle ayant la vue sur la garenne appelée la chambre aux valets dans laquelle il y a trois vieux châlits

Et à l'approche de ladite chambre et joignant la galerie à main dextre y a un grenier au-dessous lequel est le cellier

La descente dudit grenier sommes transportés au susdit cellier ayant son entrée et sortie dans ladite cour auquel s'est trouvé, 10 pipes de vin clairet, une pipe de vin blanc, 15 futs de barriques vides, 2 futs de pipe, deux autres futs de pipe et barrique ; 7 cuves

Et dudit lieu sommes transportés au chenier où s'est trouvé quantité de bois de chêne
Dans le grenier du chenier : quantité de bleds froment blanc et rouge soit 84 boiceaux de blé
Sous la galerie s'est trouvé des vieux aix en bois de chêne ; 200 lattes ; 100 autres lattes

Sommes transportés en la grange ayant son entrée et sortie par ladite cour en laquelle s'est trouvée fort peu de foin et paille

Et de ladite grange sommes allés au grand grenier étant sur les écuries où s'est trouvé des petits tas de blé (baillarge, seigle)

Dudit grenier sommes descendus en la dernière desdites écuries étant au-dessous dicelui et ne l'autre chambre joignant ladite écurie ayant son entrée en icelle : un vieux chalit
Dans l'écurie : un vieux cheval ongre hasquenée de poil blanc *n'ayant de cognoissance d'age*, avec son harnais de corps de selle drap gris, étriers, estrivières, croupière, poistral mord de bride et testière
Dans l'autre écurie y joignant et à l'approche du degré de l'escalier pour monter audit grenier : aucune chose

Dans une étable du côté du grand portal
Un poulain ongre poil bay de trois ans
Un petit poulain de poil noir, de deux ans

Et une petite étable ayant sa sortie dans ladite écurie :
Deux vaches brettes noires l'une d'icelles sans suite, vieille
L'autre ayant sa suite d'une petite taure
Une mouche de bois
Une mouche de fagot de noyer

Neuf pieds d'arbre étant en ladite cour espèces de chêne, cerisier, noyer (.....)



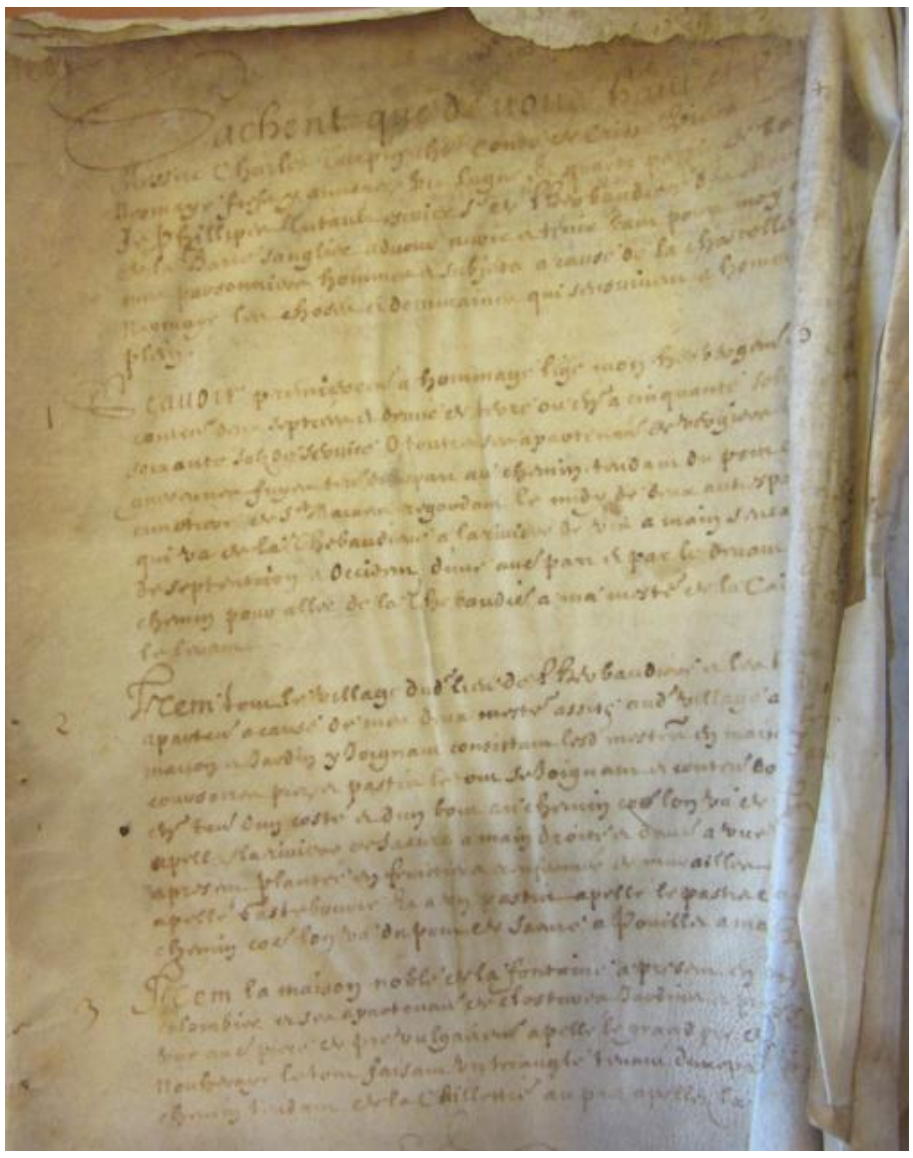
Ad 79 fonds privé



Ad 79 fonds privé



Ad 79 fonds privé



Hommage et dénombrement de l'Herbaudière en 1663 (extraits)

(transcription Christelle Nordey-Sancé)

Premièrement à hommage lige, l'hébergement de l'Herbaudière contenant deux septrées et demie de terre à 50 sous de devoirs et 60 sous de service, avec toutes ses appartenances de vergers, ouches, bois, garennes, fuye, tenant d'une part au chemin par où l'on va de Saivres au cimetière de Saint-Maixent regardant le midi, de deux parts au chemin qui va de l'Herbaudière à la rivière de Vix à main senextre, du côté du septentrion et Occident, d'une autre part et par le devant du logis au chemin pour aller à la Thibaudière à la métairie de la Cailletière regardant sur le levant

Tout le village dudit lieu de l'Herbaudière et les terres lui appartenant à cause des deux métairies assises audit village, le tout contenant 12 boisselées

La maison noble de la Fontaine *a présent en mazure, fors un colombiers et ses appartenances de closture*

Le village appelé la Cailletière... tenant d'une part au *chemin par lequel l'on va de la maison noble de l'Herbaudière à Paunay*

Une pièce de terre appelée les Groyes de l'Herbaudière

Une pièce de terre appelée la Grande Versaine... tenant à une pièce de terre de *maistre Jacques de Niort, vivant maistre de la poste de Saint Maixent et aux terres de Pierre Bonnifet qui furent Hector de Belarbre*

Une pièce de terre appelée le champ des Ormeaux... tenant à la terre de Josias Bardon

Une pièce de terre appelée le chemin du Haut

Une pièce de terre appelée le grand champ de l'Herbaudière

Une pièce de terre appelée le champ du Luc

Une pièce de terre

Une pièce de terre appelée le Cousteau à côté de la terre de Guillaume Gastineau, sieur et hoste de l'Escu de France au faubourg Chaslon et d'autre à la terre de maître Jacques de Neufville, président en l'élection de Saint-Maixent

Une pièce de terre au Maintru

Une pièce de terre au Coust

Une pièce de terre au champ de la Rivière de Sèvre

Une pièce de terre au champ des Chaumes Landraux

Une pièce de terre appelée sur le Barredée, touchant aux terres de la métairie de Russay

Une pièce de terre au Pouillet

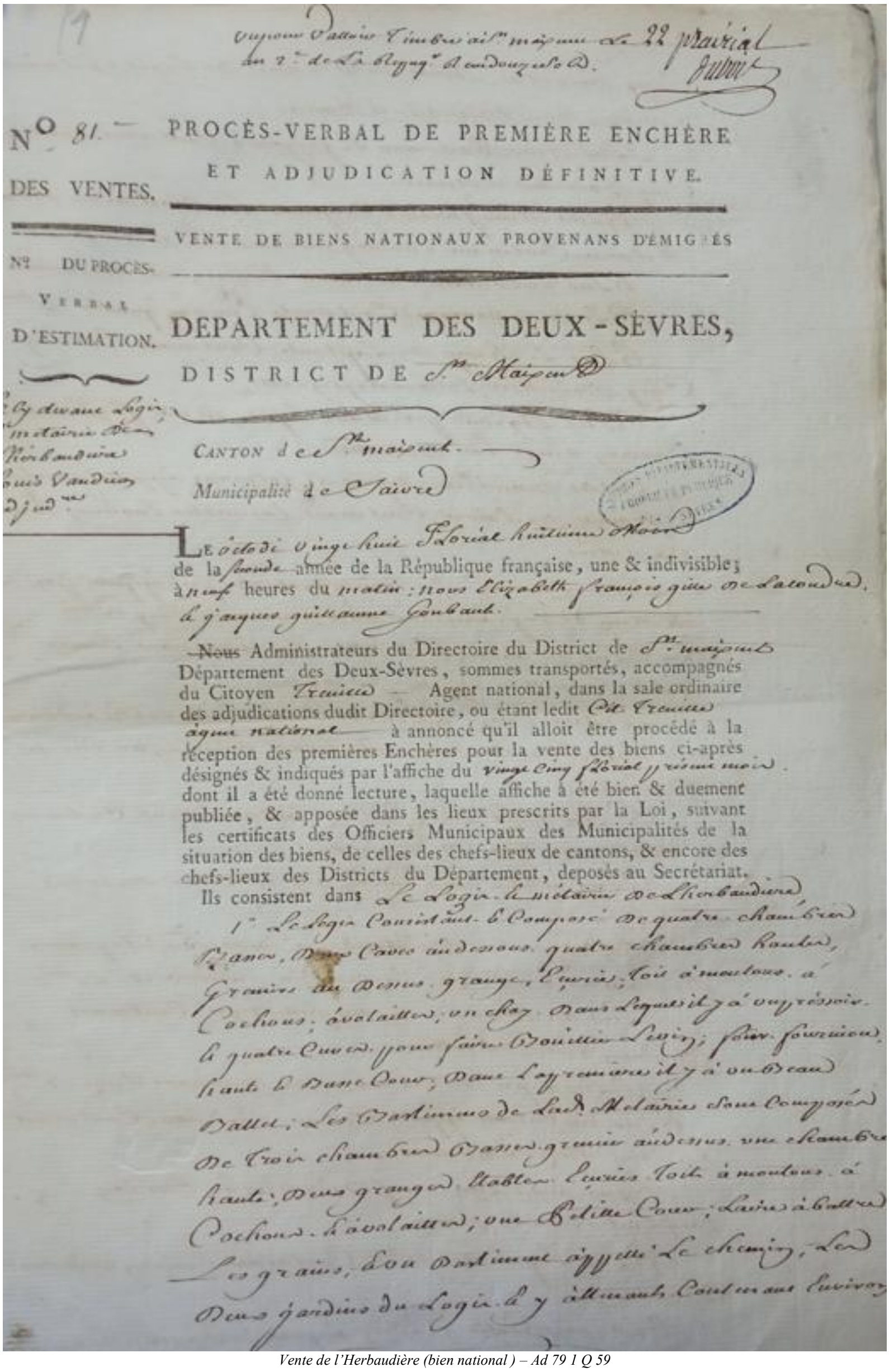
Une pièce de terre appelée Rocon

Une fief de vigne appelé Gastebource, proche le village de la Thibaudière et au pré à présent en terre labourable des hérutiers feu Jean de Lausmone qui fut Estienne Devalée

Une fief de vigne appelé Champ Landraux

Maisons au village de la Thibaudière

Une pièce de pré appelé de dessous les vignes



Vingtième d'addition Timbre dit. maisonnette du 22 prairial an 2e de la Rep.e et indivisible. Jaubert

N.o 81. PROCÈS-VERBAL DE PREMIÈRE ENCHÈRE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE.

DES VENTES.

VENTE DE BIENS NATIONAUX PROVENANS D'ÉMIGRÉS

N.o DU PROCÈS-VERBAL D'ESTIMATION.

DEPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES,

DISTRICT DE St Maixent

Ce Logis, Métairie de Herbaudière dans Vandière Jud.re

CANTON de St Maixent.

Municipalité de Saivre

L'an dix neuf Floréal huitième de la République française, une & indivisible; à neuf heures du matin: Nous Elizabeth François Guillaume de Lacoudre, & Jacques Guillaume Jaubert.

Nous Administrateurs du Directoire du District de St Maixent Département des Deux-Sèvres, sommes transportés, accompagnés du Citoyen Treuiller Agent national, dans la sale ordinaire des adjudications dudit Directoire, ou étant ledit Cit. Treuiller agent national à annoncé qu'il alloit être procédé à la réception des premières Enchères pour la vente des biens ci-après désignés & indiqués par l'affiche du vingt cinq Floréal dernier mois dont il a été donné lecture, laquelle affiche à été bien & duement publiée, & apposée dans les lieux prescrits par la Loi, suivant les certificats des Officiers Municipaux des Municipalités de la situation des biens, de celles des chefs-lieux de cantons, & encore des chefs-lieux des Districts du Département, deposés au Secrétariat.

Ils consistent dans Le Logis, la Métairie de l'Herbaudière

1.er Le Logis Consistant en Corps de quatre Chambres Planchers, Deux Caves audessous, quatre Chambres Hautes, Greniers au dessus, grange, Ecuries, Toit à moutons, à Cochons, Volailliers, un Chay dans lequel il y a un pressoir, à quatre Cuves, pour faire Boullir Lessive, four, fournieau, haute & basse Cour; dans la premiere il y a un Beau Puits; Les Dépendances de Ladte Métairie sont Composées De trois chambres dans grenier audessus, une chambre haute; deux granges, Etables, Ecuries, Toit à moutons, à Cochons, Volailliers; une Petite Cour; Lieux à Retraits, Les grains, Lou Partient appellé Le chemin, Les deux jardins du Logis, & y attenant, Contenant ensemble

Vente de l'Herbaudière (bien national) – Ad 79 1 Q 59